



MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROJET D'ÉVOLUTIONS SALARIALES DES AGENTS SOUS QUASI STATUT DES OPERATEURS DE L'ENVIRONNEMENT

Agences de l'eau (AE), Office français de la biodiversité (OFB) Parcs nationaux (PNx), Conservatoire du littoral (CELRL) et Marais poitevin (EPMP)

Sommaire

**1. Projet d'évolution salariale
mobilisant l'outil indemnitaire**

2. Pistes d'évolution statutaires

1. Projet d'évolution salariale mobilisant l'outil indemnitaire

Les deux structures du régime indemnitaire actuel du QS AE et QS OFB

QS AE (Décret n° 2007-834)

Prime de fonction et de résultats
composée de 3 niveaux :

- Part fixe (montant individuel non modulable)
- Part fonctionnelle modulable selon emploi type déterminé
- Part modulable liée aux résultats de l'agent

+

Prime de performance collective

QS OFB (Décret n° 2016-1699)

Socle indemnitaire commun à l'ensemble des postes, montant fixe

+

Montant complémentaire lié aux sujétions particulières éventuelles

+

Montant attaché aux résultats obtenus

Les objectifs poursuivis

- La réponse au constat d'une rémunération qui n'a pas augmenté depuis longtemps et qui présente des décrochages avec d'autres fonctions comparables dans le secteur public.
- Une meilleure lisibilité grâce à une harmonisation des deux régimes indemnitaires des QS de l'OFB et des Agences de l'eau.

LA REFONTE DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES QS

Le dispositif reprend celui de l'OFB construit en 2016.
Il se décompose en trois parts : fonction, sujétion et part variable.
Il garantit un gain pour chaque agent.

La déclinaison du nouveau dispositif indemnitaire

La nouvelle part fonction :

- Une part fixe
- Des niveaux au-dessus des socles antérieurs

La nouvelle part sujétion :

- Modulée selon les fonctions exercées

La nouvelle part variable :

- Calée sur celle des fonctionnaires
- Axée sur la manière de servir

QS AE 1.bis – QS OFB A+2

équivalent grille A+ contractuels MATTE & ICPEF fonctionnaires MATTE

Montants revalorisés cibles

Total du nouveau régime : 28 100 €

soit une hausse moyenne entre +7.200 € (AE) et +12.700 € (OFB)

- Nouvelle part fonction : **18 100€**
- Nouvelle part sujétion : **5 000 €**
- Part variable : **5 000 €**

QS AE 1.2 – QS OFB A+1

équivalent grille A-G2 contractuels MATTE & IPEF fonctionnaires MATTE

Montants revalorisés cibles

Total du nouveau régime : 21 000 €

soit une hausse moyenne entre +5.800 € (AE) et +8.100 € (OFB)

- Nouvelle part fonction : **15 000 €**
- Nouvelle part sujétion : **4 000 €**
- Part variable : **2 000 €**

QS AE 1.1 – QS OFB A2

équivalent grille A-G2 contractuels MATTE & ITPE 2^e niv de grade
fonctionnaires MATTE

Montants revalorisés cibles

Total du nouveau régime : 16 435 €

soit une hausse moyenne entre +2.800 € (AE) et +3.800 € (OFB)

- Nouvelle part fonction : **13 500 €**
- Nouvelle part sujétion : **1 500 €**
- Part variable : **1 435 €**

QS AE II – QS OFB A1

équivalent grille A-G4 contractuels MATTE & ITPE 1^{er} niv. de grade
fonctionnaires MATTE

Montants revalorisés cibles

Total du nouveau régime : 12 000 €

soit une hausse moyenne entre +2.500 € (AE) et +3.500 € (OFB)

- Nouvelle part fonction : **9 500 €**
- Nouvelle part sujétion : **1 200 €**
- Part variable MTE : **1 300 €**

QS AE III – QS OFB B2

équivalent grille B-G1 contractuels MATTE & TSDD 2^e 3^e niv. de grade
fonctionnaires MATTE

Montants revalorisés cibles

Total du nouveau régime : 8 100 €

soit une hausse moyenne entre +400 € (AE) et +1.200 € (OFB)

- Nouvelle part fonction : **6 425 €**
- Nouvelle part sujétion : **1 000 €**
- Part variable MTE : **675 €**

QS AE IV – QS OFB B1

équivalent grille B-G2/G3 contractuels MATTE & SACDD 1^{er} niv. de grade
fonctionnaires MATTE

Montants revalorisés cibles

Total du nouveau régime : 7 300 €

soit une hausse moyenne entre +250 € (AE) et +1.200 € (OFB)

- Nouvelle part fonction : **6 025 €**
- Nouvelle part sujétion : **605 €**
- Part variable MTE : **675 €**

QS AE V – QS OFB C1&C2

équivalent grille C contractuels MATTE & TSDD adjoint administratif
2e niv. de grade fonctionnaires MATTE

Montants revalorisés cibles

Total du nouveau régime : 6 410 €

soit une hausse moyenne entre +770 € (AE) et +1.700 € (OFB)

- Nouvelle part fonction : **5 575 €**
- Nouvelle part sujétion : **400 €**
- Part variable : **435 €**

Synthèse du projet d'évolution de la rémunération

	Situation actuelle : rémunération moyenne indemnitaires sous QS [chiffres 2022]		Montants indemnitaires cibles revalorisés	Gains indemnitaires moyens	
	AE	OFB		AE et OFB	AE
Catégorie I-bis / A+2	20 907 €	15 380 €	28 100 €	+7 193 €	+12 720 €
Catégorie I.2 / A+1	15 166 €	12 847 €	21 000 €	+5 834 €	+8 153 €
Catégorie I.1 / A2	13 556 €	12 606 €	16 435 €	+2 879 €	+3 829 €
Catégorie II / A1	9 507 €	8 502 €	12 000 €	+2 493 €	+3 498 €
Catégorie III / B2	7 716 €	6 815 €	8 100 €	+384 €	+1 285 €
Catégorie IV / B1	7 042 €	6 056 €	7 300 €	+258 €	+1 244 €
Catégorie V / C1+C2	5 639 €	4 687 €	6 410 €	+771 €	+1 723 €

2. Pistes d'évolutions statutaires

Les objectifs poursuivis:

Offrir des perspectives de recrutement améliorées

et des déroulements de carrière plus attrayants

↳ En élargissant et en assouplissant les possibilités de recrutement

- ➔ alignement du niveau de diplôme requis au recrutement sur le niveau exigé pour les corps type de la fonction publique
- ➔ dans le domaine du numérique, adaptation du quasi statut au référentiel interministériel

↳ En favorisant des parcours de carrière dynamiques:

- ➔ améliorer les conditions de reclassement en cas de recrutement externe par la prise en compte des parcours antérieurs:
 - public et privé
 - en totalité sur même niveau et plus, pour partie sur niveau inférieur
- ➔ élargir les possibilités d'accès au 2^{ème} niveau d'une catégorie:
 - taux d'avancement au deuxième niveau améliorés (en référence aux taux des corps type fonction publique et en tenant compte du pyramidage des catégories)

↳ En favorisant des parcours de carrière dynamiques:

- ➔ assouplir l'accès à la catégorie supérieure:
 - baisser des conditions de promouvabilité du quasi statut

- ➔ faciliter et encourager les mobilités